



MOTION EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION RENFORCÉE
Motion présentée par les groupes « Socialistes & Apparentés » et « Écologie & Solidarités »
Séance Plénière du Conseil départemental de la Gironde – 31 mars 2025

Considérant que l'Union européenne s'apprête à définir son cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, lequel doit refléter les besoins et attentes des territoires européens, qu'ils soient ruraux ou urbains ;

Considérant que la politique de cohésion doit rester une des principales priorités politiques et budgétaires de la Commission, sans être mise en concurrence avec les nouvelles orientations de la période 2021-2027 ;

Considérant que les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques européennes, en soutenant des projets structurants dans les domaines de la transition écologique, de l'inclusion sociale, de la modernisation des infrastructures publiques, de la société numérique et de la résilience économique ;

Considérant que les Conseils départementaux, en tant que piliers de la cohésion territoriale et sociale, sont incontournables dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, en particulier grâce à leur action essentielle en faveur des publics les plus vulnérables, et que le Semestre européen reconnaît le Département comme un acteur fondamental dans la mise en œuvre de la politique européenne de lutte contre la pauvreté ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2021-2027 des fonds européens, les Départements jouent un rôle stratégique en matière d'inclusion sociale et d'emploi, en gérant une enveloppe globale de 880 millions d'euros de crédits FSE+ dans le cadre du « Programme national Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences » (EIJC), soit environ 145 millions d'euros par an ;

Considérant que 78 Départements sont désignés comme « organismes intermédiaires », assurant ainsi la gestion de 22 % des crédits FSE+ alloués au Programme national EIJC. Que les Départements gèrent plus de la moitié (53 %) des dossiers d'aide FSE+ programmés dans le cadre du Programme national EIJC, soutenant ainsi 2 380 projets représentant un total de 400 millions d'euros d'aides FSE+ (42 % des aides conventionnées) et touchant près de 553 000 participants, soit 59 % du total national ;

Considérant qu'à cette enveloppe de crédits FSE+ s'ajoutent les fonds alloués dans le cadre du Fonds pour une Transition Juste (FTJ) ainsi que les crédits FSE+ hors subventions globales bénéficiant à certains Départements, portant le montant total des crédits européens affectés aux dispositifs d'inclusion à 940 millions d'euros, soit environ 157 millions d'euros par an ;

Considérant que l'intervention du Fonds social européen +, instrument majeur de la politique de cohésion, constitue pour nos concitoyens une des premières manifestations concrètes de la solidarité européenne, permettant de contribuer à l'insertion des personnes les plus vulnérables, et qu'il est primordial que les politiques publiques qu'il soutient aujourd'hui puissent continuer à l'être ;

Considérant l'inquiétude que suscitent les réflexions à Bruxelles sur une possible recentralisation des fonds, ainsi que la nécessité de défendre le rôle d'organisme intermédiaire des Départements auprès de la Commission européenne et de l'État, notamment en raison de leurs excellents résultats dans l'atteinte des objectifs et de la consommation des 30 % de l'enveloppe nationale du FSE+ qui leur a été allouée lors de la précédente programmation, ainsi que de leur implication très satisfaisante dans le démarrage de l'actuelle ;



Considérant les travaux de la Commission européenne visant à simplifier l'accès aux fonds européens et à renforcer la visibilité de l'action de l'Union ;

Considérant l'importance des recommandations issues du Pacte rural et du groupe d'experts de haut niveau pour la programmation post-2027, qui prônent une approche incluant les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes de développement rural, urbain et périurbain ;

Convaincus que la période 2028-2034 sera décisive pour faire face aux défis climatiques, sociaux, numériques et démographiques, nous appelons les institutions européennes et l'État français à renforcer l'implication des Conseils départementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union.

Le Conseil départemental de la Gironde souhaite, pour la prochaine période de programmation des fonds européens :

Un financement ambitieux et pérenne, au bénéfice d'une politique de développement social et territorial européenne ambitieuse, pour tous les citoyens de l'UE, se traduisant par la garantie d'une enveloppe budgétaire significative pour les fonds structurels, afin de répondre aux besoins des territoires, en particulier des zones rurales et défavorisées ;

Un soutien aux projets structurants, dans le respect des principes du socle européen des droits sociaux, de la Charte des droits fondamentaux et des autres orientations stratégiques de la Commission ;

Une implication des Départements dès l'élaboration et jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des fonds européens, ainsi que le maintien de leur gestion déconcentrée ;

Une simplification des procédures administratives, par la réduction des contraintes réglementaires pesant sur l'accès aux financements européens ;

Le maintien de la participation des Départements dans l'architecture de mise en œuvre des fonds, en tant qu'acteurs et relais privilégiés de proximité, accompagnant efficacement les porteurs de projets et favorisant une gestion locale adaptée aux réalités des territoires ;

Une meilleure articulation entre les politiques européennes, nationales, régionales et locales, grâce au renforcement des mécanismes de gouvernance partagée et aux dispositifs plurifonds tels que le DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux), pour optimiser l'effet levier des financements européens en complémentarité avec les ressources locales.

Le maintien des moyens d'une coopération transfrontalière qui rapproche les citoyens européens.

Le fléchage de 40% des crédits de la politique de cohésion sur les projets portés par les Collectivités territoriales.

Le Conseil départemental de la Gironde appelle à une Europe plus inclusive, solidaire et proche de ses citoyens, où chaque territoire puisse pleinement contribuer à la construction d'un avenir durable.

À ce titre, le Conseil départemental de la Gironde réaffirme son engagement à demeurer un partenaire fiable pour l'Union européenne et l'État français, aux côtés des Régions, en s'appuyant sur les compétences solides acquises et démontrées par son expérience réussie dans la gestion des fonds lors des programmations précédentes et actuelles.

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS